

EXAMEN DU BUREAU DE LA TRADUCTION

Rapport du Comité permanent des langues officielles

Points saillants concernant l'industrie

- La dualité linguistique constitue une composante fondamentale de l'identité canadienne et sert à l'unité du pays. (page 7)
- Nous savons tous que le Canada est un grand pays traducteur. La traduction est inscrite, pour ainsi dire, dans l'ADN du pays, même si bon nombre de Canadiens la considèrent comme le mal nécessaire de la Confédération. Si c'est le cas, il faut en dire autant du bilinguisme officiel, car traduction et bilinguisme officiel sont indissociables. Loin d'être un sous-produit du bilinguisme, la traduction en est une manifestation concrète. (page 7)
- Les fournisseurs canadiens de services linguistiques auxquels les ministères peuvent faire appel en tout temps sont de plus en plus compétitifs et novateurs. (page 11)
- Le BT désire, notamment accroître sa collaboration avec le secteur privé. Mme Achimov a également souligné l'importance d'une certaine flexibilité au niveau du BT et que son partenariat avec le secteur privé l'aide à gérer les fluctuations dans la demande :
 - [...] il est important pour nous d'être flexibles et de travailler avec nos professionnels pour respecter nos obligations fédérales. J'ai dit aussi qu'il était important d'être flexibles et de travailler étroitement avec le secteur privé. J'ai parlé des fluctuations dans la demande. Nous avons beaucoup de travail à certaines périodes de l'année. En cette fin d'exercice financier et en raison des nouveaux processus, nous sommes extrêmement occupés. C'est une bonne chose qu'il y ait un secteur langagier canadien pour gérer de telles fluctuations. En vertu de notre mandat, nous pouvons avoir cette flexibilité. Comme je l'ai mentionné, il y a un bon partenariat avec le secteur langagier canadien. (pages 12 et 13)
- Malgré que leur tarif au mot soit élevé, les représentants du BT ont mentionné que plusieurs éléments les rendaient concurrentiels sur le marché langagier au Canada, notamment leur expertise, leurs infrastructures sécurisées pour les documents classifiés et les documents désignés « Protégé B » et le fait qu'ils offrent des services 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. (page 15)
- Le nombre d'institutions clientes du BT qui ont fait affaire avec le BT au cours de l'année est passé de 149 en 2013-2014 à 143 en 2014-2015 et à 128 en 2015-2016. (page 15)

- [...] plusieurs témoins ont indiqué que la fin du programme Traduca limite la formation d'une relève compétente et limite les opportunités d'emploi des étudiants dans le domaine de la traduction. La FCFA l'a expliqué de la manière suivante :
 - [...] les compressions budgétaires de 2011-2012 ont aussi eu pour effet de réduire la capacité du Bureau de la traduction d'offrir des stages. La fin du programme Traduca, survenu presque au même moment, a d'ailleurs limité encore plus les possibilités de stages en traduction. Traduca, qui était financé à même la feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 et géré par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, a permis de créer 344 stages en trois ans. L'impact de cela pour les étudiants, c'est la disparition de débouchés, et l'impact pour le Bureau de la traduction, c'est la disparition d'une relève. (pages 21 et 22)

Recommandations du Comité permanent des langues officielles (pages 32 et 33)

Recommandation 1

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada donne à une autorité fédérale existante le mandat de s'assurer de la mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles*, entre autres en ce qui concerne le Bureau de la traduction. Notamment, cette autorité veillerait à coordonner l'application et le respect des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* par les institutions fédérales.

Recommandation 2

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada offre une formation à tous les fonctionnaires fédéraux relativement au rôle du Bureau de la traduction ainsi qu'aux obligations du gouvernement du Canada en matière de traduction, conformément à la *Loi sur les langues officielles*.

Recommandation 3

Le Comité recommande que :

- a) le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle essentiel que jouent la traduction et la profession de traducteur pour la dualité linguistique canadienne;
- b) le gouvernement du Canada détermine de quel ministère doit relever le Bureau de la traduction avec les traducteurs, interprètes et terminologues participant pleinement à la gestion du Bureau de la traduction.

Recommandation 4

Le Comité recommande que :

- a) le gouvernement du Canada attribue toutes les ressources financières nécessaires au Bureau de la traduction afin que celui-ci puisse offrir des services de traduction de qualité supérieure;
- b) le gouvernement du Canada mette sur pied un programme afin de rétablir l'expertise perdue en matière de traduction technique, scientifique et multilingue;

c) le gouvernement du Canada mette en place un plan pour s'assurer que la relève en matière de traduction et que la formation de la relève et l'accueil de stagiaires du milieu langagier fassent clairement partie du mandat du Bureau de la traduction.

Recommandation 5

Le Comité recommande au gouvernement du Canada que l'outil de compréhension langagière Portage soit uniquement utilisé par les fonctionnaires fédéraux à des fins de compréhension et non pour des fins de diffusion de documents ou d'information publics ou internes.

Recommandation 6

Le Comité recommande au gouvernement du Canada que :

a) les utilisateurs de l'outil de compréhension langagière Portage reçoivent un avis indiquant, notamment que l'outil doit être utilisé uniquement à des fins de compréhension et non de communication;

b) des lignes directrices claires soient élaborées en ce qui a trait à l'utilisation de l'outil de compréhension langagière Portage avant sa mise en place dans les institutions fédérales et qu'un mécanisme de vérification soit prévu afin de s'assurer que ces lignes directrices sont respectées.

Recommandation 7

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada :

a) fournisse le financement nécessaire à la création de corpus de qualité pour le logiciel de compréhension langagière Portage et consulte des experts autres que les concepteurs de l'outil;

b) s'assure que la qualité des traductions produites par l'outil soit révisée sur une base régulière;

c) favorise les contacts entre les concepteurs de l'outil et les traducteurs;

d) crée des ateliers de formation en postédition pour les traducteurs.

Recommandation 8

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada se penche sur le statut du Bureau de la traduction en tant qu'organisme de service spécial et les conséquences de la privatisation de certains services de traduction sur la capacité des institutions fédérales à respecter leurs obligations linguistiques en matière de communication avec le public et de prestation des services.

Rapport complémentaire du Nouveau Parti démocratique

- [...] le NPD est d'avis que le gouvernement doit mettre fin à la tendance visant à mettre de côté le Bureau de la traduction et doit reconnaître son rôle et mandat particulier. Nous demandons donc que le gouvernement mette en œuvre la recommandation 8 au plus tard le 31 octobre 2016. (page 41)
- Qui plus est, il est impératif que le gouvernement redonne les ressources financières nécessaires au Bureau de la traduction afin qu'il puisse [sic] mettre en œuvre son mandat. (page 41)
- Par ailleurs, faute d'une perspective offerte par de jeunes bénéficiant de programmes de stage tels que Traduca, nous limitons le développement des futurs interprètes et la qualité du travail fourni par le Bureau de la traduction. Le gouvernement doit donc rétablir ce programme ou mettre de l'avant un programme similaire. (page 42)
- Le modèle de la décentralisation mis de l'avant par le précédent gouvernement est un véritable échec. Depuis l'arrivée du gouvernement libéral, le NPD l'a interpellé sur cette question à plusieurs reprises, mais jusqu'à maintenant, les libéraux n'ont pas montré de réel intérêt à renforcer la gouvernance des langues officielles. Nous exhortons le gouvernement à mettre immédiatement en œuvre la recommandation 1 du Comité. (page 43)